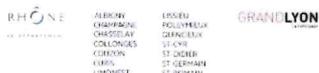


République Française



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 13/12/2022**

**Délibération du Conseil Syndical n° 2022-12-35**

**- Nombre de délégués en exercice : 33**

**- Nombre d'élus présents : 18**

**- Nombre de votants : 27**

**Date de la convocation 06/12/2022**

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :

15/12/2022

**Présents ayant participé au vote :** - Emmanuel BERNARD - Cyrille BOUVAT - **Dominique BOYER RIVIERE** - Jérémy CAMUS - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD - Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jean-Luc POIRIER - Sophie ROLLAND-MORITZ (18)

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

Marc BIGOT (représenté par Cyrille BOUVAT) - Corinne CARDONA (pouvoir donné à Pierre GOUVERNEYRE) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Béatrice REBOTIER (pouvoir donné à Cyrille FIARD) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT - (pouvoir donné à DAVID Pascal) (9)

**Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Valérie KATZMAN (représentée par Dominique BOYER RIVIERE) (1)

**Absents non représentés :** Pierre ATHANAZE - Pascale BAY - Yves CHIPIER - Franck DECRENISSE - Jacques PARIOST - Séverine HEMAIN (6)

**Suppléants présents sans voix délibérative :**

**Secrétaire de Séance élu :** Guillaume MALOT

Le **mardi 13 décembre 2022**, à **19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle des fêtes de Lissieu, convoqués par courriel du 06/12/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PENAP PROGRAMME  
D' ACTIONS 2019-2023 – APPEL A PROJETS N°6  
RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES  
FINANCES**

M. Camus explique que dans le cadre du programme d'actions PENAP 2019-2023 porté par la Métropole de Lyon, deux dossiers peuvent être déposés pour l'appel à projet n°6.

**- Acquisitions de parcelles à Saint-Germain – dossier Desprat :**

Dans le cadre de sa veille foncière et de sa politique agricole, en lien avec la SAFER, le SMPMO acquiert des parcelles à vocation agricole. Pour l'appel à projets n°6 en 2022, le SMPMO demande une subvention pour l'acquisition des parcelles Desprat à St Germain d'une surface totale de 99a 01ca pour remise à disposition à un projet agricole.

Le montant total des dépenses s'élève à 11 676,71 euros HT (prix de vente : 10 076,71 € et frais d'actes notariés, estimés à 1600 euros)

La demande de soutien financier est de 40%, soit 4 670,68 € HT.

**- Plateau de Moyrand-Charézieux - Etude de faisabilité d'un projet de bâtiment technique agricole sur le plateau de Moyrand Charézieux à Collonges-Au-Mont d'Or**

Historiquement le plateau de Moyrand -Charézieux était un espace cultivé comme beaucoup de terrains sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or. Beaucoup de ces terrains ont été vendus au profit de l'urbanisation.

Grâce à une intervention forte de la commune et du SMPMO en 2015, le plateau de Moyrand-Charézieux a pu être redynamisé et retrouver sa vocation agricole.

Ainsi, depuis 2017, 4 agriculteurs ont pu s'implanter sur le plateau dit de Moyrand-Charézieux. Malheureusement, deux sont partis en 2022 (l'un pour raison personnelles, l'autres pour « perte » de bail).

Puis l'association Terre de Milpa est venu s'installer en 2022. Portant le nombre d'exploitants à trois

L'enjeu majeur de ce projet de bâti agricole est de pérenniser et développer les exploitations agricoles actuelles et également permettre l'installation de nouveaux porteurs de projet.

Le potentiel d'installation sur le plateau de Moyrand Charézieux peut être de 1 à 3 nouveaux porteurs de projet en fonction de la réussite de la remobilisation des friches agricoles et la pérennisation de l'activité agricole existante afin de rassurer les propriétaires du plateau.

Le SMPMO souhaite lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant à venir en appui du montage de ce projet de bâti agricole.

La mission portera sur un travail de scénarisation, et sur l'appui au choix d'un modèle de bâti agricole et sa structuration juridique.

Le montant total des dépenses est estimé à 22 000 € HT

La demande de soutien financier est de : 80 %, soit 17 600 € HT.

Il est demandé au Conseil Syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer la délibération et les demandes de subvention demandées par la Métropole de Lyon pour le traitement de ces dossiers.

**LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **Ayant entendu** l'exposé de M. Camus, rapporteur ;
- **Vu** les demandes de dossier de subvention PENAP proposés

**Après en avoir délibéré :**

**à l'unanimité des membres votants**

- 1) **AUTORISE** la présidente à signer la délibération et tout document se rapportant au traitement de ces dossiers de subventions.
- 2) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- 3) **CHARGE** Madame la Présidente et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme,

La Présidente,

Béatrice DELORME



